



Sorry, but this page still haven't any translation.
We hope this will be fixed in the near future.

ecological and energy transition Transition énergétique : un accompagnement contractuel pour une flotte plus verte

Dans le cadre de l'électrification de la flotte fluviale de la croisière promenade à l'horizon 2037, HAROPA PORT prolonge la durée des conventions d'occupation temporaire (COT) des compagnies qui s'engagent dans cette voie.
Published on 21/03/2024 - Updated 24/05/2024



©Vedettes du pont Neuf

Pour que les **9,5 millions de passagers transportés sur la Seine** dans Paris naviguent sur des navires **100 % décarbonés**, HAROPA PORT se mobilise ! Sans attendre, l'objectif d'électrification de l'ensemble du secteur à **échéance 2037** fixé dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et en cohérence avec les Accords de Paris, HAROPA PORT s'engage pour le **verdissement de la flotte fluviale**. Dès mars 2021, la direction territoriale de Paris a voté la prolongation de la durée des conventions des occupants qui engagent, dès à présent, les investissements nécessaires au changement de leur flotte.

Cette décision est soumise à **5 conditions cumulatives**, dont l'électrification d'au moins un bateau avant le **1^{er} juin 2024** dans le cadre des JOP, et l'engagement d'électrifier l'ensemble de la flotte avant 2037.

La durée des COT est ainsi allongée de 4 ans (2 ans pour les bateaux de moins de 20 mètres).

Vedettes du Pont Neuf est la première société à avoir finalisé ces démarches avec la mise en circulation au printemps 2023 de son bateau emblématique remotorisé, le *Rocca 2*, désormais **100 % électrique**.

Les dossiers des quatre autres principales compagnies de croisière sont en cours d'examen Vedettes de Paris, Yachts de Paris, Bateaux Parisiens et Bateaux Mouche.

Le saviez-vous ? Avec une capacité de 250 passagers, Vedettes de Paris a d'ores et déjà mis en service le Paris Trocadéro, son premier bateau promenade 100 % électrique



71, quai Colbert, 76600 Le Havre

+33(2) 79 18 05 00